

Département de la Nièvre

Commune de Bulcy

Carte communale

3.1 - Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Carte communale prescrite par délibération du conseil municipal en date du 19 avril 2023

A4 - CONSERVATION DES EAUX - Servitudes de passage

Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux

Code l'environnement, articles L. 215-4. Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006

Code rural, article L. 151-37-1

Décret n° 2005-115 du 7 février 2005

Arrêté préfectoral du 15 novembre 1965



Servitude de libre-passage le long des berges de l'Asvins.

(non représentée sur les plans)

La servitude ne s'applique pas dans la traversée de l'agglomération

Actes de la SUP :

Arrêté préfectoral du 15/11/1965

Gestionnaire local de la servitude :

Direction Départementale des Territoires

2, rue des Patis

B.P. 30069

58028 NEVERS CEDEX



Servitude de libre-passage le long des berges du Mazou.

Actes de la SUP :

création : du 15/11/1965

Référence : Arrêté préfectoral

Gestionnaire local de la servitude :

Direction Départementale des Territoires

2, rue des Patis

B.P. 30069

58028 NEVERS CEDEX

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58042 BULCY

AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES

Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Code du patrimoine : art. L.621-1 et suivant(s) et art.L 621-25 et suivant(s), art.L.621-30 à L.621-32

Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, architecture et patrimoine, section 4 "Abords"



Manoir inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Façades et toitures, colombier.

Actes de la SUP :

Arrêté préfectoral du 15/07/1976

Gestionnaire local de la servitude :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Tour Saint-Trohé - rue Antony Duvivier

58000 NEVERS

I1 - GAZ

Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz

Articles L.555-16, R.555-30b), R.555-30-1 et R.555-31 du code de l'environnement



Prise en compte de la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel dans le département de la Nièvre.

Servitudes instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes susceptibles de produire sur les canalisations de transport de gaz naturel.

Actes de la SUP :

création : du 18/04/2017

Référence : Arrêté préfectoral

Gestionnaire local de la servitude :

GRT Gaz - DO - PERM

Equipe Travaux Tiers et Urbanisme

10 rue Pierre Semard

CS 50329

69363 LYON cedex 07

I3 - GAZ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (ancrage, appui, passage sur les terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes)

Articles L.555-27, R.555-30 a) et L.555-29 du code de l'environnement



Canalisation LA CHARITE - COSNE S/LOIRE.

Diamètre de la canalisation : 150 mm

Actes de la SUP :

création : du 27/03/1985

Référence : Arrêté ministériel

Gestionnaire local de la servitude :

GRT Gaz - DO - PERM

Equipe Travaux Tiers et Urbanisme

10 rue Pierre Semard

CS 50329

69363 LYON cedex 07

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58042 BULCY

I4 - ELECTRICITE

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (ancrage, appui, passage, élagage et abattage d'arbres).

Loi du 15 juin 1906 modifiée, article 12



Ligne électrique 400 kV : BAYET - GAUGLIN 1

.

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET

GET Champagne Morvan

10, route de Luyères

10150 CRENEY



Ligne électrique 400 kV : GAUGLIN- ST ELOI 2

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET

GET Champagne Morvan

10, route de Luyères

10150 CRENEY



Réseau de 2ème catégorie - ouvrages de tension inférieure à 50 kV (HTA).

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

RTE GET

GET Champagne Morvan

10, route de Luyères

10150 CRENEY

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58042 BULCY

Int1 - CIMETIERES

Servitudes de voisinage frappant les terrains non bâtis, sur une distance de 100 mètres des nouveaux cimetières transférés.

Servitude non aedificandi, servitudes relatives aux puits.

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2223-5



Cimetière communal

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Agence Régionale de Santé
Délégation Territoriale de la Nièvre
11 rue Pierre-Emile Gaspard
58019 NEVERS CEDEX*

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58042 BULCY

PT3 - TELECOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 - Code des Télécommunications : article L.48 - Décret n°97-683 du 30 mai 1997



Fibre nationale : Câble F 307 PARIS/LYON tronçon 5 Nevers/Paray-le-Monial Câble F 314 PARIS/LYON tronçon 5 Nevers/Paray-le-Monial dans la même bande de servitude de référence (F 307)

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

*Orange Unité Pilotage Réseau Nord Est
Service DA/Réglementation
26 avenue de Stalingrad
21000 DIJON*

Servitudes d'utilité publique s'appliquant dans la commune de:

58042 BULCY

T1 - VOIES FERREES

Servitudes relatives aux chemins de fer (de voirie, de débroussaillage, pour les constructions, les excavations et les départs)

Loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer



Ligne SNCF : PARIS - CLERMONT- FERRAND

Actes de la SUP :

Gestionnaire local de la servitude :

SNCF

Direction Territoriale Immobilière SUD-EST

Campus Incity

116 Cours Lafayette

69003 LYON